



# REVENDICATIONS ET PRIORITÉS POUR LES PERSONNELS DES CROUS

**Pour la CFDT, emploi, rémunérations et action sociale doivent être les priorités du projet de réseau.**

## LA QUESTION DE L'EMPLOI DOIT ÊTRE UNE PRIORITÉ

**Pour la CFDT, l'urgence c'est d'absorber la charge de travail supplémentaire que les agents supportent d'année en année.** La réévaluation du dispositif d'emploi permettrait de régler certains problèmes de conditions de travail :

- Avoir des ETP **pour éviter l'épuisement** au travail, les brimades au travail, les conseils de discipline, les arrêts de travail ordinaires comme les longues maladies ou graves maladies, les accidents du travail. **Pour la CFDT ces maux découlent de la faiblesse du dispositif d'emplois.**
- Avoir des ETP **pour garantir la qualité du travail** que nous apportons au public, sans stress, sans être sous pression tous les jours.
- Avoir des ETP **pour un planning annuel** avec suffisamment d'heures réparties prioritairement pour le service des étudiants. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, surtout en période de forte influence entre septembre et mars dans la restauration.  
**La CFDT demande l'instauration d'un minimum d'heures hebdomadaires au planning annuel tout en reconnaissant que chaque filière a ses propres spécificités en termes d'intensité du travail.**
- Avoir des ETP pour faire face à de plus en plus d'exceptionnel qui prend beaucoup de place sur les plages horaires des étudiants et hors étudiants.
- Avoir des ETP **pour éviter les projets de fusion** dans le but de rationaliser les moyens humains, ce qui amène à augmenter la polyvalence et à déplacer plus d'agents entre la restauration et l'hébergement, ce qui est souvent mal perçu par les collègues.  
Sur ce dernier point, le DRH préconise le volontariat plutôt que l'obligation de la polyvalence sur les plannings.

Mais le financement de ces ETP fait défaut dans plusieurs CROUS. Le gouvernement s'est engagé ces dernières années dans les réhabilitations des structures CROUS, la création de nouvelles structures, l'aide indirecte aux étudiants à travers le repas à 1€, l'aide directe à travers les bourses.

Pour le CNOUS, le grand défi est celui de **l'attractivité** et force est de constater que la totalité des emplois n'est pas consommée. Il faut pouvoir recruter les agents dont le réseau a besoin. Le but est de voir tous les postes occupés pour de bonnes conditions de travail.

*Mais, pour la CFDT, l'État n'investit pas suffisamment dans la masse salariale des établissements à caractères administratifs qui n'ont pas vocation à faire des bénéficiaires. Ainsi la variable d'ajustement pour l'équilibre budgétaire reste malheureusement la masse salariale !*



# REVENDEICATIONS ET PRIORITÉS POUR LES PERSONNELS DES CROUS

## UNE AUTRE PRIORITÉ, LES RÉMUNÉRATIONS DES PERSONNELS

### Convergences salariales et rattrapages indiciaires

Pour la CFDT il y a trop d'écart entre l'ISF des PO et l'IFSE des ITRF.

**Pour rééquilibrer ces écarts indemnitaires il faudrait réévaluer l'ISF des PO entre 700 % et 830 % et les montants moyens annuels en fonction des échelles.**

Ensuite, **réévaluer l'indiciaire des PO** qui ont perdu beaucoup d'ancienneté avec un salaire stagnant au smic pendant 15 ans, malgré une indemnité compensatrice.

*Pour la CFDT le lissage des rémunérations entre statuts doit s'opérer pour un travail égal à salaire égal mais l'administration doit reconnaître avant tout l'ancienneté réelle des PO par un reclassement en amont de ce lissage.*

### Protocole d'accord sur la fonctionnarisation et passage des C2 en C3 pour les Ex-E5

La CFDT rappelle que, dans le cadre du protocole de fonctionnarisation, elle avait recommandé un traitement spécifique, au niveau national, des ATRF des CROUS et demande de mener une nouvelle vague de requalification pour les PO comme en 2015, pour que certains de nos personnels puissent être reconnus à leur juste grade, leurs missions ayant évolué.

### Rémunération des contractuels

.Les rémunérations des contractuels de droit public doivent converger vers celles des titulaires ITRF et PO pour un travail égal et un salaire égal. Les rémunérations diffèrent d'un CROUS à un autre CROUS entre l'indiciaire et l'indemnitaire pour ces nouveaux statuts.

### Action sociale, le QF doit être revalorisé

La circulaire Action sociale de 2021, que seule la CFDT n'a pas voulu valider, a instauré un QF de 22000 euros. Qu'on soit célibataire ou en ménage, une grosse majorité de nos collègues n'arrive pas à bénéficier des prestations mises en œuvre ces dernières années !

*La CFDT demande une réévaluation de ce QF pour servir le plus grand nombre.*